

## **LES LUNDIS DE L'A.A..M..M.**

### **Réunion du lundi 14 janvier 2008 Conférence de Monsieur Henri Krainik La fin de la Traite négrière**

La Traite négrière a débuté aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles à l'initiative des espagnols et des portugais pour amener de la main-d'oeuvre dans leurs nouvelles colonies d'Amérique centrale, d'Amérique du sud et des Antilles afin d'exploiter leurs richesses agricoles: café, sucre, poivre pour le Brésil; sucre, tabac, coton pour Cuba; sucre, café, coton et indigo pour les Antilles.

Les armateurs, liés aux exploitants, s'approvisionaient en Afrique entre la Mauritanie et l'Angola. On estime que durant 3 siècles, du XVI<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup>, 25 à 30 millions d'africains ont été ainsi emmenés en esclavage, répartis entre 75% d'hommes et 25% de femmes.

Toutefois la Traite n'a pas été l'oeuvre seule des européens. La Traite européenne dirigée vers l'ouest a concerné de 12 à 14 millions d'individus, tandis que la traite arabo-musulmane dirigée vers l'est a déplacé de 13 à 15 millions d'individus. De la fin du XVII<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le commerce du Bois d'ébène a concerné pour l'Angleterre 2,5 millions d'individus, le Portugal 1,8; la Hollande 0,4, la France 1,2, et les USA 0,2.

En France le trafic est officiellement règlementé par Louis XIV à la promulgation du Code noir. Le siècle des lumières va s'interroger sur ce commerce: l'abbé Grégoire, Bernardin de Saint Pierre, Mirabeau, la société des amis des noirs, ...

Les protestants américains proscrivent l'importation des noirs et l'Angleterre mène la lutte contre ce commerce. En effet, avec l'indépendance des Etats Unis d'Amérique les besoins en main-d'oeuvre esclave pour la culture du coton ont fortement chutés pour les anglais, les Indes ayant suffisamment de main-d'oeuvre. De plus l'arrêt du transport des noirs étoufferait la concurrence des autres nations, en particulier la concurrence des colonies françaises!

La prohibition de la traite légale date de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le premier pays à interdire la Traite est le Danemark en 1792, puis les USA en 1794, qui vont supprimer les marchés aux esclaves en 1807, et la France en 1794 par un décret affranchissant tous les esclaves. Bonaparte, pour des raisons économiques dans nos colonies, rétablit la légalité de l'esclavage.

L'Angleterre en 1807, puis la France en 1814 interdisent le transfert des noirs et en 1815 la convention de Vienne décide l'arrêt international du transport. Les marines britanniques et françaises sont chargées de faire respecter cette décision, en particulier le trafic clandestin avec le Cap Vert et le Capo Negro.

Pourtant la Traite interlope va se poursuivre jusqu'en 1850. Pour le seul port de Nantes, entre 1815 et 1850 plus de 100 navires vont être saisis. En 1841 le brick Marabout, parti de Nantes à destination du Brésil et du Ghana est saisi sans preuves par un navire britannique le lendemain de son appareillage. L'armateur porte plainte et le tribunal de Cayenne attaque le capitaine anglais pour obtenir réparation, obtiendra un jugement en sa faveur mais n'obtiendra jamais, même après un autre jugement du tribunal de Bordeaux plusieurs années après, de dédommagement financier.

1200 navires de toutes nationalités seront arraisonnés entre 1815 et 1845. L'abolition de l'esclavage sera décidée en France en 1848 et aux USA en 1865. En 1848 la ville de Libreville sera créée avec des noirs libérés de navires négriers arraisonnés.